



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE
Canton de Luneray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2026 **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal nouvellement élu en date du 15 mars 2026 régulièrement convoqués le dix-huit mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX.

Etaient présents : M. HATCHUEL Albert, Mme BOURDON Marie-Hélène, M. DELABARRE Pascal, Mme CARPENTIER Marie, M. FOGT Stéphane, Mme CARTIER Nathalie, M. PATENOTRE Guillaume, Mme ROQUIGNY Ingrid, M. SUEUR Jean-Michel, Mme PLESSIER Estelle, M. BLED Miguel, Mme MARCHAL Anne-Lise, M. HELUIN Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme ROQUIGNY Ingrid.

* * * * *

Monsieur le Maire sortant ouvre la séance, accueille l'assemblée en les remerciant de leur présence et fait un rappel sur le résultat de l'élection qui s'est tenue le 15 mars 2026.

- Nombre d'électeurs inscrits : 642
- Nombre de votants : 349 soit 54,11 %
- Nombre de suffrages exprimés : 296

En vertu des articles L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire procède à l'installation du nouveau Conseil Municipal de Longueville-sur-Scie en appelant les Conseillers Municipaux par ordre de la liste et les invite au fur et à mesure à prendre place autour de la table :

- o BOURDON Marie-Hélène,
- o HATCHUEL Albert,
- o RIGOULOT Pascaline,
- o DELABARRE Pascal,
- o CARPENTIER Marie,
- o FOGT Stéphane,
- o CARTIER Nathalie,
- o PATENOTRE Guillaume,
- o ROQUIGNY Ingrid,
- o SUEUR Jean-Michel,
- o PLESSIER Estelle,
- o BLED Miguel,
- o MARCHAL Anne-Lise,
- o HELUIN Nicolas.

Monsieur le Maire sortant déclare donc installé le Conseil Municipal de Longueville-sur-Scie.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, Monsieur le Maire sortant propose de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance. Sur sa proposition, et comme le veut la tradition, Mme Ingrid ROQUIGNY, benjamine de l'assemblée, est élue secrétaire de séance **à l'unanimité**.

Conformément à l'article L2122-8 du C.G.C.T, Monsieur le Maire sortant cède la présidence à la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Pascaline RIGOULOT, qui va présider l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE – DELIBERATION N°388 - 20260322

Madame la Présidente dénombre bien 15 conseillers municipaux présents.

M. PATENOTRE Guillaume et M. LESUEUR Jean-Michel ont été désigné comme assesseurs.

Madame la Présidente recueille les dépôts de candidatures, M. HATCHUEL propose la candidature de M. BUREAUX à la fonction de Maire afin de poursuivre les actions déjà engagées sous la précédente mandature et pour être cohérent avec

le slogan de la campagne électorale « Unis pour l'avenir de Longueville-sur-Scie ». M. BUREAUX Olivier accepte d'être candidat.

Après le vote au scrutin secret de chaque conseiller municipal et à l'issue du vote et du dépouillement, M. BUREAUX Olivier est élu à l'**unanimité des suffrages exprimés** Maire de Longueville-sur-Scie au premier tour et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Vote « pour M. BUREAUX Olivier » : 14 ; Bulletin blanc : 1 ; Bulletin nul : 0

Madame la Présidente félicite Monsieur BUREAUX Olivier et le pare de l'écharpe tricolore, symbole de la fonction de Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS – DELIBERATION N°389 - 20260322

Entendu l'exposé et après délibération, **les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité** de créer 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS – DELIBERATION N°390 - 20260322

Une seule liste étant déposée, les membres du Conseil Municipal sont invités tour à tour à aller voter à l'appel de Monsieur le Maire.

A l'issue du vote et du dépouillement, Monsieur le Maire proclame, à l'**unanimité**, élus adjoints de la commune de Longueville-sur-Scie :

M. HATCHUEL est élu premier adjoint
Mme BOURDON est élue deuxième adjointe,
M. DELABARRE est élu troisième adjoint,
Mme RIGOULOT est élue quatrième adjointe.

Vote « pour la liste » : 14 ; Bulletin blanc : 0 ; Bulletin nul : 1

Monsieur le Maire félicite ses Adjoints au Maire pour leur élection.

Monsieur le Maire informe, par ailleurs, nommer M. FOGT Stéphane Conseiller Municipal Délégué afin de poursuivre son engagement envers la municipalité.

De plus, Monsieur le Maire informe que, conformément à la réglementation, le Maire et le 1^{er} Adjoint au Maire seront délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes Terroir de Caux pour la commune de Longueville-sur-Scie.

LECTURE ET REMISE D'UNE COPIE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Maire donne lecture de la charte de l'élus local immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints au Maire.

Un exemplaire de la Charte de l'élus local ainsi que le Chapitre III du CGCT, l'ensemble des articles L.2123-1 à L. 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 portant sur les conditions d'exercice des mandats municipaux, sont remis à chaque membre de l'assemblée délibérante.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DES COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – DELIBERATION N°391 - 20260322

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne au Maire délégation de certaines compétences énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT pour toute la durée du mandat.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE – DELIBERATION N° 392-20260322

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de fixer les taux d'indemnités des élus de la façon suivante :

- Maire : 38,10%
- Adjoints : 11%
- Conseiller Municipal Délégué : 9,05%

Après exposé de Monsieur le Maire, **l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité** de majorer de 15% les indemnités des élus considérant la qualité d'ancien chef-lieu de canton de la Commune de Longueville-sur-Scie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur participation et lève la séance à 18h30.